

# LeManager

Prenez en main votre entreprise, de A à Z

---

## Se lancer en micro-entreprise *en 10 étapes*

Le guide pédagogique de référence  
pour démarrer sereinement votre activité

### À PROPOS DE CE GUIDE

Conçu à partir des questions les plus fréquentes lors des ateliers mensuels que j'anime en tant que bénévole ADIE à l'Agence Économique du Chablais.

**Hélène Preynat-Seauve**

Formatrice certifiée · NDA 84740492174 · lemanager.pro

## Bienvenue

Vous envisagez de vous lancer en micro-entreprise. Excellente décision : ce régime est conçu pour faciliter la création d'activité et tester votre projet avec un minimum de formalités.

Mais entre les démarches administratives, les choix juridiques, les questions de cotisations, de TVA, de comptabilité... il est facile de se perdre. Ce guide vous donne les **10 étapes essentielles** pour démarrer sereinement, dans l'ordre où vous devez les aborder.

Chaque étape contient les points-clés à connaître, les pièges à éviter, et un conseil pratique. À la fin, vous trouverez les ressources officielles à mobiliser et les coordonnées pour aller plus loin.

### Comment utiliser ce guide ?

Lisez-le en entier une première fois pour avoir une vue d'ensemble, puis revenez étape par étape selon votre rythme. Cochez chaque étape une fois validée. Et n'hésitez pas à me contacter si une question reste sans réponse.

## Étape 1

# Clarifier votre projet

### *Avant même l'administratif*

Avant de remplir le moindre formulaire, prenez le temps de répondre à trois questions essentielles. Cette étape vous évitera de nombreux ajustements ultérieurs.

- **Quelle est votre activité exacte ?** Soyez précis : « formation en informatique », pas seulement « formation ». La nature de l'activité détermine votre régime (BIC ou BNC), vos cotisations et vos plafonds.
- **Quel chiffre d'affaires visez-vous la première année ?** Une estimation réaliste vous aide à choisir le bon statut et à anticiper votre trésorerie.
- **Vos clients seront-ils des professionnels ou des particuliers ?** Cela influence vos obligations en TVA et en facturation électronique.

#### **Conseil pratique**

Notez vos réponses noir sur blanc avant de continuer. Un projet clarifié au départ vous fait gagner des semaines à l'arrivée.

## Étape 2

# Choisir le bon statut juridique

### *Micro-entreprise vs autres formes*

La micro-entreprise est **simple, rapide et économique** pour démarrer. Mais elle a ses limites. Faisons le point des principaux régimes.

- **Micro-entreprise** : comptabilité allégée, cotisations forfaitaires sur le CA. Idéal pour démarrer ou exercer en complément. Plafonds 2026 : 83 600 € (services) et 203 100 € (vente).
- **Entreprise Individuelle (EI au réel)** : cotisations sur le bénéfice réel (et non le CA). Intéressant si vous avez beaucoup de charges déductibles.
- **SASU / EURL** : société à associé unique, statut de dirigeant assimilé salarié (SASU) ou TNS (EURL). Plus complexe mais utile pour des projets ambitieux ou avec investisseurs.

#### **Conseil pratique**

Si vous démarrez et que votre CA prévisionnel est inférieur aux plafonds, la micro-entreprise est généralement le meilleur point de départ. Vous pourrez basculer plus tard.

## Étape 3

# Identifier votre catégorie d'activité

*BIC ou BNC ? Vente ou services ?*

La catégorie de votre activité détermine vos **taux de cotisations** URSSAF et certains seuils. Trois grandes familles existent :

- **Vente de marchandises (BIC)** : achat-revente, restauration à emporter, fourniture de logement. Cotisations 2026 : **12,3 %** du CA.
- **Prestations de services commerciales/artisanales (BIC)** : réparation, transport, restauration sur place. Cotisations 2026 : **21,2 %** du CA.
- **Prestations de services libérales (BNC)** : conseil, formation, développement informatique, coaching. Cotisations 2026 : **25,6 %** du CA (régime général) ou **23,2 %** (CIPAV pour les libéraux réglementés).

### Conseil pratique

Le passage de 24,6 % à 25,6 % en 2026 pour le BNC général (+1 point) est à intégrer dans vos prévisions de trésorerie : pour 10 000 € de CA, c'est 100 € de cotisations en plus par rapport à 2025.

## Étape 4

# Vérifier votre éligibilité à l'ACRE

*Une aide qui peut alléger votre 1ère année*

L'**ACRE (Aide à la Création ou Reprise d'Entreprise)** est une exonération partielle de cotisations sociales pendant la première année.

- **Taux d'exonération** : 25 % à partir du 1er juillet 2026 (avant : 50 %). Une réforme qui divise par deux l'avantage, mais qui reste un gain réel.
- **Conditions principales** : demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA/ASS, jeune de 18 à 25 ans, salarié repreneur, ou créateur en QPV.
- **Démarche** : automatique pour les micro-entrepreneurs qui en remplissent les conditions, à déclarer dans les 45 jours après la création.

### Conseil pratique

Vérifiez votre éligibilité **avant** de créer votre entreprise. Si vous êtes proche de la limite d'âge ou d'un changement de situation, le timing peut être stratégique.

## Étape 5

# Immatriculer via le Guichet Unique INPI

*Une seule plateforme pour toutes les démarches*

Depuis 2023, le **Guichet Unique INPI** est l'unique point d'entrée pour créer votre activité. Le dépôt se fait en ligne sur **formalites.entreprises.gouv.fr**.

- **Documents à préparer** : pièce d'identité, justificatif de domicile, attestation de non-condamnation, déclaration de bénéficiaire effectif.
- **Délai** : généralement 1 à 4 semaines pour obtenir votre SIREN/SIRET. Comptez plus pour les activités réglementées.
- **Transmissions automatiques** : l'INPI transmet votre dossier à l'URSSAF, aux impôts et au répertoire SIRENE. Vous n'avez qu'un seul interlocuteur.

### Conseil pratique

Faites bien attention à **la description de votre activité** et à votre **code APE** : ils déterminent votre régime URSSAF. Une erreur peut coûter cher à corriger.

## Étape 6

# Ouvrir un compte bancaire dédié

*Obligatoire dès 10 000 € de CA*

Contrairement à une idée reçue, vous n'êtes pas obligé d'ouvrir un compte **professionnel** coûteux. Mais un compte **dédié** est nécessaire selon votre volume.

- **CA < 10 000 €/an pendant 2 ans** : aucune obligation, votre compte personnel peut suffire.
- **CA ≥ 10 000 €/an** : un compte bancaire dédié à l'activité est obligatoire. Cela peut être un compte courant classique distinct, pas nécessairement un compte « professionnel ».
- **Options gratuites ou peu chères** : Boursorama, Hello bank, N26, Revolut, ou un second compte dans votre banque actuelle. Conformés à la loi.

### Conseil pratique

Quel que soit votre CA, un compte dédié facilite énormément votre gestion. Vous voyez immédiatement vos flux pro et vos charges déductibles, et les contrôles éventuels sont simplifiés.

## Étape 7

# Comprendre votre franchise en base de TVA

### *Facturer sans TVA, et jusqu'à quand*

Tant que votre CA reste sous certains seuils, vous facturez **sans TVA** (en franchise en base). C'est un avantage majeur du début d'activité.

- **Seuils 2026** - prestations de services : 37 500 € (base) / 41 250 € (majoré). Vente : 85 000 € / 93 500 €.
- **Mention obligatoire** sur vos factures : « TVA non applicable, art. 293 B du CGI ».
- **En cas de dépassement du seuil majoré** : vous devenez redevable de la TVA dès le jour du dépassement. Anticipez !

#### **Conseil pratique**

Les seuils TVA (37 500 €) sont **différents** des plafonds de la micro-entreprise (83 600 €). Vous pouvez dépasser les seuils TVA tout en restant en micro-entreprise.

## Étape 8

# Mettre en place votre facturation

### *Modèles, mentions, et préparation 2026/2027*

Vos factures doivent contenir **12 mentions obligatoires**. Et à partir de 2026/2027, elles devront passer par une **Plateforme Agréée**.

- **Les 12 mentions obligatoires** : identité du vendeur, identité du client, date, numéro de facture, désignation des biens/services, prix unitaire, total HT, TVA (ou mention de franchise), etc.
- **Calendrier facturation électronique** : recevoir les factures électroniques de vos fournisseurs pros au 1er septembre 2026. Émettre les vôtres au 1er septembre 2027 (PME et micro-entreprises).
- **Choisir une Plateforme Agréée (PA)** : un logiciel certifié par l'État qui sert d'intermédiaire. Tarifs : 0 à 30 €/mois selon les volumes.

#### **Conseil pratique**

Choisissez votre plateforme dès maintenant, même si vous n'êtes pas encore tenu d'émettre. Vous serez prêt en avance et la transition sera douce. Voir aussi la FAQ Facturation 2026 sur [lemanager.pro](https://lemanager.pro).

## Étape 9

# Anticiper vos déclarations URSSAF

*Mensuelle ou trimestrielle, à choisir dès le départ*

À la création, vous choisissez votre **fréquence de déclaration**. Ce choix peut être modifié, mais autant le prendre dès le départ en connaissance de cause.

- **Déclaration mensuelle** : avant la fin du mois suivant. Lissage de la trésorerie, mais 12 démarches par an.
- **Déclaration trimestrielle** : avant le 30 avril, 31 juillet, 31 octobre, 31 janvier. 4 démarches par an, mais sommes plus importantes.
- **Lieu de déclaration** : [autoentrepreneur.urssaf.fr](https://autoentrepreneur.urssaf.fr). Pensez à provisionner 25 à 30 % de votre CA pour éviter les mauvaises surprises.

### Conseil pratique

Provisionnez vos cotisations dès l'encaissement de chaque facture. Mettez-les sur un compte épargne dédié si possible. Beaucoup d'auto-entrepreneurs galèrent par manque de provision.

## Étape 10

# Prévoir votre comptabilité de base

*Obligations minimales et bonnes pratiques*

En micro-entreprise, la comptabilité est **allégée**. Mais quelques documents restent obligatoires.

- **Livre des recettes** : chronologique, indique pour chaque encaissement le montant, la date, le client et le mode de paiement. Conservation 10 ans.
- **Registre des achats** (uniquement pour les activités de vente) : indique chaque achat lié à l'activité.
- **Conservation des justificatifs** : factures, relevés bancaires, contrats. Pendant 10 ans pour les documents comptables.

### Conseil pratique

Un simple tableur peut suffire pour démarrer. Mais dès que vous dépassez quelques dizaines de factures par mois, investissez dans un logiciel de facturation conforme. Cela vous fait gagner un temps précieux.

# Pour aller plus loin

## Les ressources officielles

- **autoentrepreneur.urssaf.fr** – Toutes les démarches URSSAF, déclarations de CA, paiement des cotisations
- **formalites.entreprises.gouv.fr** – Guichet Unique INPI pour l'immatriculation
- **impots.gouv.fr/professionnel** – Espace pro impôts, TVA, déclarations fiscales
- **service-public.fr/professionnels-entreprises** – Démarches administratives officielles
- **bpifrance-creation.fr** – Fiches métier, business plan, financement

## Vous accompagner sur le terrain

En tant que **bénévole ADIE**, j'anime un atelier mensuel sur la microentreprise et le financement à l'**Agence Économique du Chablais**. Ces sessions sont gratuites et ouvertes à tous les porteurs de projet.

Pour un **accompagnement personnalisé** dans votre démarche, je propose des formations et un **Pack lancement** de 6 séances qui vous guide étape par étape, de la décision initiale à votre première facture. Tarifs et détails sur **lemanager.pro**.

## Premier échange découverte - gratuit

Un doute, une question particulière, l'envie d'y voir clair une bonne fois pour toutes ? Je propose un **premier échange découverte de 30 minutes, sans engagement**, pour faire le point sur votre situation et vous orienter vers les bonnes actions.

**Hélène Preynat-Seauve** · LeManager

Email : [helene@lemanager.pro](mailto:helene@lemanager.pro)

Téléphone : 06 33 32 43 60

Site : [lemanager.pro](http://lemanager.pro) · LinkedIn : [linkedin.com/in/lemanager](https://www.linkedin.com/in/lemanager)

### Mentions importantes

Informations à jour en juin 2026. Ce guide a une vocation strictement pédagogique. Les seuils, taux et règles présentés sont susceptibles d'évoluer (lois de finances, décrets, réformes en cours). Pour toute démarche officielle, consultez les sources institutionnelles citées ou contactez un expert-comptable. LeManager (EI), RCS Thonon-les-Bains 509 391 140 · Organisme de formation NDA 84740492174.